

➤ Rapport des activités du Comité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées

Le Comité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées, constitué en vertu du *Règlement sur les comités de la formation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*¹², examine les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, du Collège des médecins du Québec (CMQ), des établissements d'enseignement et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

En matière de formation, le Comité porte son attention sur :

- les objectifs des programmes de formation offerts par les établissements d'enseignement et menant à un diplôme donnant ouverture à un certificat de spécialiste;
- les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste qui peuvent être imposées par un règlement de l'OIIQ, tel un stage ou un examen de certification;
- les normes d'équivalence des certificats de spécialiste prévues dans un règlement de l'OIIQ et donnant ouverture à un certificat de spécialiste.

Présidente

Marina Larue, CSSS Rouyn-Noranda, représentante de l'OIIQ

Membres

Nicole Ricard, Université de Montréal, représentante de la CREPUQ (*jusqu'en juin 2008*)

Francine Gratton, Université de Montréal, représentante de la CREPUQ (*depuis juin 2008*)

Hélène Ezer, Université McGill, représentante de la CREPUQ

Lucie Vézina, en remplacement de Annik Lemieux, représentante du MELS (*jusqu'en novembre 2008*)

Caroline Boily, représentante du MELS (*depuis novembre 2008*)

Suzanne Durand, Direction du développement et du soutien professionnel, représentante de l'OIIQ

Michelle Lafrance, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, représentante de l'OIIQ

D^r Claude Ménard, Collège des médecins du Québec, représentant du CMQ

D^r Jacques Frenette, Hôpital Laval, représentant du CMQ

D^r Denis Lepage, Clinique médicale Plateau Marquette, représentant du CMQ

Sous-comité d'examen des programmes

Présidente

Marina Larue

Membres

Suzanne Durand, Michelle Lafrance, D^r Claude Ménard,

D^r Jacques Frenette, D^r Denis Lepage

Le sous-comité d'examen des programmes formule, lorsqu'il le juge opportun, un avis comportant, s'il y a lieu, des recommandations à l'établissement d'enseignement concerné relativement à tout programme de formation offert et donnant ouverture à un certificat d'IPS, notamment sur ses conditions d'admission, sa structure, sa gestion, ses ressources et les critères éducatifs qui lui sont applicables. Il transmet une copie de cet avis au Comité.

Le sous-comité d'examen des programmes dresse et tient à jour la liste des milieux de stage reconnus pour la réussite d'un programme menant à la délivrance d'un diplôme donnant ouverture au certificat d'IPS, et la communique aux établissements d'enseignement et aux milieux de stage concernés ainsi qu'au Comité, au Conseil d'administration de l'OIIQ et au Conseil d'administration du CMQ.

12. Précité, note 11.

RÉUNIONS ET ACTIVITÉS

Au cours de la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, le Comité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées a tenu deux réunions, les 28 mai et 20 novembre 2008.

Le Comité a pris connaissance du bilan des examens de certification des IPS en soins de première ligne, en néphrologie et en cardiologie, ainsi que du portrait de la situation des IPS au Québec.

Il a reçu le rapport de la visite d'agrément du programme de formation des IPS en néonatalogie de l'Université McGill. Conformément à l'avis du sous-comité des programmes, il a recommandé au Conseil d'administration de l'Ordre d'agrèer ce programme pour une durée de cinq ans, compte tenu de son exceptionnelle maturité.

Le Comité a aussi pris connaissance du rapport de la visite d'agrément des programmes de formation des IPS en cardiologie et en néphrologie de l'Université Laval, et suivi l'avis du sous-comité des programmes de recommander au Conseil d'administration d'agrèer ces programmes pour une durée de deux ans.

Le Comité a formulé une recommandation à l'intention du Conseil d'administration de l'Ordre, afin qu'il modifie le *Règlement sur les classes de spécialités de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice des activités visées à l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers* pour ajouter l'exercice dans une unité de médecine ou chirurgie aux préalables du programme de formation des IPS en néphrologie.

Par ailleurs, le Comité a été informé que l'Université du Québec en Outaouais (UQO) souhaite offrir le programme de formation des IPS en soins de première ligne. Après avoir pris connaissance du contenu du programme, il a demandé un complément d'information à l'UQO pour s'assurer du respect de la norme réglementaire quant au nombre d'heures de formation en pharmacologie prévu dans le programme.

Le sous-comité des programmes, quant à lui, a tenu six réunions : les 28 mai 2008, 6 juin 2008 (par conférence téléphonique), 26 août 2008 (par conférence téléphonique), 24 octobre 2008 (par conférence téléphonique), 20 novembre 2008 et 26 février 2009.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le sous-comité des programmes a pris connaissance du rapport de la visite d'agrément du programme de formation des IPS en néonatalogie de l'Université McGill et a présenté un avis favorable au Comité en vue de son agrément pour une période de cinq ans.

Il a également étudié le rapport de la visite d'agrément des programmes de formation des IPS en cardiologie et en néphrologie de l'Université Laval, et présenté un avis favorable au Comité relativement à leur agrément pour une période de deux ans.

Le sous-comité a adopté une procédure de reconnaissance de milieux cliniques pour les candidates infirmières praticiennes spécialisées (CIPS) admissibles à l'examen. Toutefois, il continue d'accorder des dérogations aux CIPS en cardiologie, en néonatalogie et en néphrologie. Des nombreuses demandes de dérogation dont il a été saisi, il en a accordé à quatre CIPS en soins de première ligne pour leur permettre d'exercer jusqu'à la réussite de leur examen de certification.

Sept milieux de formation des IPS en soins de première ligne ont été reconnus par le sous-comité : le CSSS de la Vieille-Capitale, le CSSS de Portneuf, le CSSS de Québec-Nord, l'Unité de médecine familiale du Centre hospitalier de Verdun, le CLSC de Bordeaux-Cartierville, l'Unité de médecine familiale de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et le Centre de médecine familiale du Centre hospitalier de St. Mary.

Enfin, le sous-comité des programmes a rencontré l'équipe d'agrément pour faire un bilan des premières visites d'agrément des programmes de formation des IPS.

Au cours de l'exercice 2008-2009, onze IPS ont été certifiées : cinq en cardiologie ; deux en néphrologie et quatre en soins de première ligne. En septembre 2008, 93 étudiantes étaient inscrites aux programmes de formation des IPS offerts par les universités québécoises.

La présidente du Comité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées,



Marina Larue